

Des arrêtés et des affiches concernant cette Exposition...

A cette époque de l'année, la moisson vient seulement de se terminer...

Les animaux mâles et femelles des espèces bovine, ovine et porcine...

L'agriculture du Nord, qui a une si grande importance et qui a mérité de si nombreuses distinctions...

Agréer, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le préfet en congé : Le Secrétaire Général délégué, DUREAU.

Le Moniteur belge publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers pendant le mois de juillet dernier...

L'examen de ce tableau nous permet de constater les résultats suivants : A l'importation, et pour le mois de juillet seulement, une diminution de 33 0/0 sur le mouvement analogue du même mois de 1858...

A l'exportation, une augmentation, de 39 et de 48 0/0 sur 1858 et 1857. Pour la période comprise entre janvier et juillet, diminution également à l'importation, comparativement à l'importation de 1858; augmentation, au contraire, à l'exportation.

Un journal annonçait, il y a quelques jours, qu'il était question d'élever de 7 grammes 1/2 à 10 grammes le poids réglementaire des lettres simples transportées par la voie postale...

Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est que la loi récente sur le transport par la poste des valeurs déclarées, a disposé (article 8) que le poids des lettres simples, lorsqu'elles sont chargées ou qu'elles contiennent des valeurs déclarées, serait porté à 10 grammes.

Cette augmentation de 2 grammes et demi était absolument et strictement nécessaire puisqu'elle représente à peine le poids de deux billets de mille francs, signe représentatif le moins volumineux et le moins pesant de la somme que l'article 1er de ladite loi autorise, sous condition d'en faire la déclaration, à insérer dans une lettre soit en billets de banque ou bons, coupons de dividendes et d'intérêts payables au porteur...

Le poids des lettres taxé 20 c. reste fixé à 7

grammes 1/2, et, quant à présent, il n'est pas question de le modifier.

Il est ouvert au ministre de l'intérieur, en addition au budget de son département, pour l'exercice 1854, un crédit supplémentaire de 1,335,000 fr. pour dépenses d'établissement et d'entretien des lignes télégraphiques.

Les garde-barrières des chemins de fer sont assésés et ont par conséquent qualité pour dresser des procès-verbaux contre ceux qui veulent forcer la consigne. Dernièrement, des jeunes gens d'une localité rurale trouvant que la barrière d'un passage à niveau restait fermée trop longtemps, sans cause apparente pour eux, ont voulu l'ouvrir pour se faire passage. Le préposé a répondu par un procès-verbal aux raisons qu'ils lui donnaient pour expliquer leur impatience.

Comme le cas est nouveau, le public fera bien d'en faire son profit.

Les journaux de Lyon publient le communiqué suivant :

Il circule à Lyon, depuis quelque temps, des pièces d'or de 5 fr. piémontaises, au millésime de 1835, 1837 et 1842, à l'effigie du roi Charles-Albert, et d'autres à celles de Charles-Félix, au millésime de 1829.

Ces pièces, très bien frappées, sont composées d'un métal blanc très lisse. On peut donc très facilement se méprendre sur leur valeur, si on n'y apporte une certaine attention. Toutefois, les lettres de la tranche sont appliquées après le coulage et placées irrégulièrement.

Une pièce de 20 fr. fautive, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1854, a également été émise. Elle est en cuivre doré jaune et assez bien exécutée. La légende Dieu protège la France n'offre rien de particulier, si ce n'est que les lettres sont peu saillantes, empâtées et peu lisibles. Le cordon dentelé ressort mal aussi; enfin cette pièce a moins de poids que les pièces véritables.

Le présent avis est publié pour prémunir le public contre la fraude qui s'exerce.

On se préoccupe dans le monde commercial et industriel de Lyon de la faillite d'une importante maison de commission de Paris, dont le passif s'élève à environ 1 million 500,000 francs. Ce sinistre pèse en grande partie sur Lyon et atteint plus spécialement quelques-unes des principales maisons de fabrique de cette ville.

AVIS AUX MANUFACTURIERS.

Il n'est pas une usine de quelque importance qui n'emploie une machine à vapeur. Il n'est pas une usine, par conséquent, qui ne soit sous le coup des règlements qui obligent les machines à vapeur à être pourvues d'un appareil fumivore. Les procédés en usage jusqu'à ce jour ayant été d'une inefficacité à peu près complète, le bon vouloir de l'administration et des commerçants a été paralysé. L'obstacle n'existe plus. Grâce à une application en grand faite à l'usine municipale de la Bièvre, il est aujourd'hui permis d'affirmer que l'industrie est dotée d'un instrument, d'un prix prodigieusement minime, d'un établissement immédiat, d'une simplicité inouïe et d'une durée illimitée.

Une lettre de M. le Préfet de la Seine, adressée à l'inventeur, au sujet d'une première expérience moins importante, porte que le but proposé est complètement atteint.

S'adresser, pour obtenir des appareils et des licences, au Comptoir des brevets d'invention, 150, rue de Rivoli, à Paris.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 13 au 19 septembre 1859 inclus, 15 garçons, 17 filles.

MARIAGES.

Du 14 septembre. — Entre Théodore-Florimond Truffaut, fabricant, et Léocadie-Joseph Scotet, sans profession.

Du 19. — Entre Jean-Baptiste-François Bouton, manelier, et Juliette-Hortense-Victoire Delescluse, couturière. — Jean-François Possemiers, journalier, et Elisabeth Vanhoer, tisserande. — Jean-Baptiste Leysen, cordonnier, et Colette-Catherine Neireinck, dentellière. — Jean-Baptiste-Joseph Deschamps, commis-négociant, et Camille-Elise-Joseph Leclercq, modiste.

DÉCÈS.

Du 14 septembre. — Mélanie Vanhamme, 34 ans, ménagère, épouse de Constantin-Jean Vanmeste, rue du Fort. — Placide-Alexandre Baudard, 59 ans, tailleur d'habits, époux de Ludvine-Justine-Joseph Lerisson, rue Notre-Dame.

Du 15. — Florine Colle, 26 ans, journalière, célibataire, Hôpital. — Virginie Rammaert, 29 ans, ménagère, épouse de Jean-François Deledard, canton de Barbicieux.

Du 17. — Louis Vannieuwenhuysse, 43 ans, tisserand, époux de Sophie-Joseph Desbarbieux, Hôpital.

Du 18. — Apolline-Joseph Lauwers, 18 ans, journalière, célibataire, rue des Ecorcheurs. Plus 7 garçons et 7 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

Il est peu d'inventions qui aient donné lieu, en moins de temps, à autant de brevets que la crinoline. Elle est inventée depuis quatre ans à peine, et déjà 96 brevets ont été pris en France dont quelques-uns comptent jusqu'à sept brevets d'invention.

Ces brevets ont été pris : 4 en 1855, 46 en 1856, 30 en 1857, 37 en 1858, et 13 jusqu'au mois de juillet 1859.

Un journal belge écrit que les Allemands sont dans la jubilation depuis que le bruit s'est répandu que le célèbre professeur et chimiste Liebig avait découvert un mode de préparation des tabacs qui donne à ces derniers le parfum des meilleurs tabacs de la Havane, et qui leur en assure si bien la qualité qu'il n'en saurait la leur enlever.

Ce ne sont plus, à ce que prétendent les marchands de tabac et les fabricants de cigares, de simples rumeurs, c'est un fait positif, bien constaté; des essais ont été faits et ils ont merveilleusement réussi; les plus fins connaisseurs ont été mis à l'épreuve et ils ont pris le tabac ainsi préparé pour de l'excellent tabac de la Havane.

On dit parfois que les auteurs dramatiques et comiques exagèrent les types qu'ils offrent aux spectateurs. C'est possible en certains cas; mais il n'en est pas ainsi pour les avares. La réalité dépasse souvent l'image, quand il s'agit d'Harpagons et de grippe-sous.

Nous citerons, à l'appui de cette thèse, le fait suivant, qui s'est passé à Dunkerque il n'y a pas bien longtemps, et que raconte le journal l'Autorité.

Un vieil avaré était étendu sur son lit de mort; il allait succomber à la suite de privations nombreuses qui lui avaient raccorni l'estomac. Le pauvre diable souffrait beaucoup de l'épigastre, et, pour calmer autant que possible ses douleurs, le médecin lui prescrivit un cataplasme de farine de lin. Le malade eut encore

la force de remuer le chef et de faire un signe de tête négatif bien caractérisé.

Comment! exclama le docteur, vous ne voulez pas mettre un cataplasme, remède inoffensif, émollient souverain qui, s'il ne vous guérit pas, aura du moins l'avantage de vous empêcher de souffrir?

Ecoutez, docteur, dit le patient avec résolution, ce n'est pas que je méprise vos avis, mais je me soucie peu de faire la dépense d'un emplâtre.

Est-il possible? — Non; mais j'ai trouvé moyen de faire comme si je me l'appliquais.

Comment cela?

Je vais me poser les deux mains croisées sur le creux de l'estomac et je les maintiendrai dans cette position jusqu'à demain matin; croyez-vous donc que la chaleur humaine ne fera pas meilleur effet que votre farine?... hein?

Le docteur ébahi ne put articuler un mot de réponse et s'en alla faire chez lui un ajouté au crayon aux œuvres complètes de Molière. Quant à l'Harpagon, que plusieurs Dunkerquois connaissent, il mourut deux ou trois heures plus tard avec son cataplasme manuel fidèlement gardé sur l'épigastre. C'est le cas de dire aux auteurs dramatiques qui ont dépeint l'avarice ou l'usure en traits de satire: « On ne s'avise jamais de tout. »

On lit dans le Napoléonien : Un événement déplorable et dont les circonstances qui l'ont précédé sont entourées de mystère, est à cette heure, à Troye, l'objet de toutes les conversations.

M. X..., huissier, a été trouvé avant-hier soir pendu dans le bois de la Moline.

Pendant la journée de jeudi, ni pendant les journées précédentes, rien n'avait pu faire pressentir chez X... la pensée de ce coupable dessein. Il avait, comme d'habitude, rempli les devoirs de sa profession, et, jeudi même, il avait défendu une cause devant le tribunal de justice de paix. Il était rentré chez lui, rue de Charbonnet, après l'audience, avait écrit une lettre et s'était absenté un instant, avait-il dit, pour la mettre à la poste.

Le soir, sa femme était informée, d'après les ordres de M. le maire de Saint-Julien, du malheur qui venait d'arriver. Hier matin, elle recevait la lettre que X... avait, en effet, mise à la poste, et dans laquelle il annonçait qu'il allait se donner la mort.

Si s'ôter la vie peut s'appeler du courage, X... a employé à se suicider une singulière énergie. Il s'était suspendu une première fois à l'aide de sa cravate à la branche d'un arbre. La cravate ayant cédé, le corps est retombé lourdement contre le tronc. Il a été trouvé tout meurtri et les vêtements déchirés. Réunissant ce qui lui restait de forces, X... s'est fait une nouvelle corde avec ses bretelles, son mouchoir et les deux extrémités de sa cravate, et s'est suspendu une deuxième fois.

L'état du cadavre a démontré que la mort avait dû être précédée des plus horribles convulsions.

Une enquête se poursuit pour connaître les causes de ce suicide.

On lit dans le Courrier de la Moselle du 13 septembre :

Mardi matin, en a reçu dans les bureaux d'une des principales maisons industrielles de Metz, et, croyons-nous, par l'entremise du chemin de fer, une dépêche télégraphique ainsi conçue :

M. S... (un des chefs de la maison) est mort en wagon ce matin, à Ars.

comme un souvenir précieux et presque comme un gage d'amour.

Les cœurs les plus ingénus sont ceux qui se trompent le moins dans leurs pressentiments.

Le lendemain du jour où elle avait reçu ce présent, la jeune pensionnaire apporta son livre à la chapelle, l'ouvrit avec une douce piété et le lut avec un recueillement profond.

Mais tout à coup, quelle ne fut pas son émotion, lorsque au milieu de la messe qu'elle suivait sur les pages du livre, elle rencontra une prière qui lui était directement adressée.

Elle crut d'abord que ses yeux la trompaient, et que croyant lire dans son livre, elle lisait dans son cœur; — mais non, ce n'était ni une illusion ni un rêve; c'était bien une déclaration imprimée dans le texte et intercalée dans le volume; une déclaration qui, sous ce pieux couvert, devait arriver à son adresse en échappant à la vigilance la mieux exercée.

Le correspondant n'avait trouvé que ce moyen, et il demandait grâce pour sa témérité. Si le stratagème parait impie au premier abord, il faut savoir que celui qui l'employait était guidé par des vues légitimes et qu'il invoquait pour ses sentiments une sanction religieuse.

Ce n'est pas la sans doute une excuse complète, mais ce sera du moins une circonstance atténuante pour les casistes les plus méticuleux.

Mademoiselle Athénaïs fut de l'avis des casistes.

Elle donna l'absolution au pécheur, et puis elle lut et relut la bienheureuse page.

Dès ce moment elle ne quitta plus son livre d'Heures.

On s'extasiait sur sa dévotion. M. de Th... s'était si éloquemment exprimé dans son orai-

son, la tête et le cœur de la pensionnaire travaillèrent si bien de concert dans le silence du cloître, que lorsque les vacances arrivèrent, les deux jeunes gens se trouvèrent d'accord et s'entendirent à demi-mot pour assurer leur avenir.

La comtesse voulait que sa fille rentrât au couvent pour y rester jusqu'à ce qu'elle lui eût donné un beau-père, et elle pressait M. de Th... de fixer le jour de l'union.

Il n'y avait plus à reculer; il fallait se dérober à une colère qui ne pouvait manquer d'être terrible, et forcer un consentement que l'on n'accorderait jamais de bonne volonté.

Un matin, à son lever, la comtesse trouva sur une table de toilette le livre d'Heures de sa fille ouvert à la page fatale, et lorsque, après avoir brossé la sonnette, elle ordonna à sa femme de chambre d'appeler Athénaïs, on lui répondit qu'elle avait disparu, ainsi que M. de Th...

Après cet éclat, et lorsque l'irritation des premiers moments se fut calmée, la comtesse, ainsi qu'il était facile de le prévoir, consentit au mariage de sa fille, qui a été célébré peu de temps après.

Aussitôt après la cérémonie, et malgré la saison avancée, les jeunes époux sont partis pour un voyage en Suisse.

EUGÈNE GUINOT.

LA PORTIÈRE MAÎTRESSE.

Les époux de M... propriétaires rue Castex, à Paris, gens paisibles s'il en fut, avaient confié leur cordon à la femme D..., portière émérite, qui ne tarda pas à s'apercevoir de la faiblesse de caractère de ses maîtres et à en pro-

fiter pour s'arroger l'autorité. Madame choisissait ses locataires; à ceux qui lui déplaisaient, elle intimait congé.

Croyait-elle devoir se coucher de bonne heure, la porte était close, le cordon demeurait immobile. Tant pis pour ceux qui s'attardaient au dehors.

Le matin, il eût été imprudent de la déranger pour se faire ouvrir avant qu'elle eût savouré son café et le journal de M. de M... Au moindre prétexte, le cerbère femelle aboyait, et, pour l'apaiser, il fallait lui jeter, en guise de gâteau de miel, de bonnes pièces de 5 fr.

Il y a plusieurs jours, des réparations avaient été faites à la maison, et il était resté à l'entrée de l'escalier quelques plâtras.

Le propriétaire supplia humblement sa concierge de vouloir bien les enlever. La femme D... répondit qu'elle n'était pas faite pour de semblables fonctions, et, pour mettre fin à la discussion qui s'éleva, il fallut encore lui donner une gratification.

La continuation d'une semblable existence était devenue impossible aux époux de M..., que faisait trembler la voix de la terrible concierge.

Après avoir tenu conseil, ils prirent l'énergique résolution de se débarrasser de la cause de leur insomnie, et de donner son compte à la femme D...

Restait à signifier l'arrêt à la partie intéressée, et ce n'était pas une petite affaire.

Le mari et la femme se renvoyèrent, à différentes reprises, cette difficile mission.

Enfin, rappelant tout leur courage, ils se rendirent ensemble à la loge; et avec toute la précaution oratoire que put leur suggérer leur timidité, ils glissèrent le fatal addresseur.

A cette déclaration, la portière répondit par un éclat de colère effrayant; s'armant de ce qui lui tomba sous la main, elle s'élança sur les infortunés propriétaires, les maltraita de la manière la plus grave, et, les poussant dans la rue, ferma sur eux leur porte, qu'elle refusa d'ouvrir, malgré les supplications et les menaces.

Les époux de M... n'eurent d'autre parti à prendre que d'aller conter leur mésaventure au commissaire de police.

Après avoir constaté les faits, ce magistrat a réintégré les propriétaires dans leur domicile et a mis en arrestation la femme D...

ADMINISTRATION DES POSTES

HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8h 15m mat. — 6h 30 s. 8h 30 s. Pour Lille, 8h 15m matin. — 11h matin. 12h 30 soir. — 4h 30 soir. — 8h 30 soir. Pour Tourcoing, 9h 45m matin. — 11h matin. 1 30 soir. — 4h 30 soir. — 8h 30 soir. Pour Calais, 11h matin. — 6h 30, 8h 30 soir. Pour Lannoy, 1h 30m soir. — 6h 00 matin. Pour Walincourt, 4h 30m soir. Pour la Belgique, 1h 30 soir, 8h 30 soir. Pour Courtrai et Gand, 11h matin. Pour Tournai, 8h 30 soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7h du matin à 6h du soir.